



**CTSD de l'Essonne
du 25/01/2018**

Compte-rendu des grandes lignes de la présentation de données académiques et départementales effectuée par Lionel Tarlet, DASEN de l'Essonne.

Au niveau national, 15 académies ont vu leur Dotation Globale horaire (DGH) baisser, 15 augmenter. L'académie de Versailles fait partie des académies qui voient leur dotation croître, car le nombre d'élèves augmente. L'académie est privilégiée mais un rééquilibrage a été fait au niveau des différents départements de l'académie.

La démographie scolaire augmente de 1.21% sur le département de l'Essonne. C'est le département avec celui du Val d'Oise à connaître la plus forte augmentation. 236 postes à temps plein seront créés l'année prochaine sur l'académie de Versailles, 72 sur l'Essonne. 59 divisions supplémentaires seront ouvertes sur le département du 91. La dotation globale horaire de l'Essonne augmente donc, aussi bien en heures postes (H.P.) qui sont déterminées en fonction des situations spécifiques des établissements que les heures supplémentaires annuelles (H.S.A.) qui augmentent de 472 H en 2018-2019.

A l'inverse les IMP diminuent sur tous les établissements du département. Tous les collèges perdent au moins 0.5 IMP avec un seuil minimum de 5.5.

Un rééquilibrage a été effectué entre les collèges de l'Essonne. Des efforts avaient été demandés aux établissements favorisés, les années passées et l'inspection académique a décidé d'augmenter leur DGH pour l'année 2018-2019. Des heures de DGH ont donc été prises sur les marges des collèges REP+ et REP pour être basculées sur les établissements favorisés de types 5 et 6.

La question de la suppression de tous les CAE-CUI a été abordée. L'inspection académique avait comme consigne de garder 1/3 des contrats et d'en supprimer les 2/3. Le préfet de la région Île de France a décidé, à la fin décembre, de supprimer tous les contrats aidés sauf ceux d'AVS ASH.

L'académie de Versailles octroie une marge spécifique à tous les lycées de 1 à 3 %. La DSDEN de l'Essonne leur affecte 2h en plus. Ils ont donc au minimum 12H de marge.

10 946 places sont financées par la DSDEN ; 583 places sont des places réservées aux doublants ; plus de 300 places sont encore disponibles.

Les seuils sont fixés à 35 élèves pour les filières générales, STMG et 30 pour celles comme les STI2D.

Les bassins de Montgeron, Arpajon et Brunoy voient leurs effectifs baisser.

Les UPE2A : le nombre d'allophones explose sur le département. Les élèves d'UPE2A, qui ne sont pas comptabilisés dans les effectifs prévus par la DAFEP, sont rajoutés dans des classes déjà surchargées. De plus leur niveau hétérogène rend difficile leur réussite. 4 divisions d'UPE2A seront créées en plus l'année prochaine.

